

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 12 (1920)
Heft: 1

Artikel: Le congrès extraordinaire des Trade-Unions anglaises
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383294>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tre de correspondance, elle aborde les problèmes de politique internationale.

Un délégué allemand a reconnu, sans embage, la responsabilité du gouvernement allemand dans la guerre; il a condamné résolument les déportations et approuvé la publication des documents collationnés par Kautsky sur les origines de la guerre.

Des délégués anglais et scandinaves, et Fimmen, secrétaire de l'U.S.I., sont intervenus pour recommander l'oubli des fautes passées, et le rapport a été adopté à l'unanimité, moins l'abstention des Français et des Belges.

La conférence s'est ensuite occupée de la reconstruction de l'Internationale des services publics. Le bureau voulait nommer immédiatement une commission qui élaborerait de nouveaux statuts pour une prochaine conférence. Mais les Français et les Belges ont réclamé une discussion préalable sur les directives à donner à l'organisme nouveau, discussion qui a été ouverte aussitôt.

On a été d'accord pour donner à l'Internationale nouvelle une mission plus étendue que celle dévolue à l'ancienne. Un délégué hollandais a proposé que le secrétariat élabore un programme détaillé sur la socialisation des services concédés.

Les Scandinaves ont insisté pour qu'une seule organisation par pays soit affiliée. Cette question était importante pour la Norvège, la Hollande et la Belgique, où les employés et les ouvriers sont groupés séparément. Van den Bempt, des employés de Bruxelles, s'est rallié à la manière de voir des Scandinaves. Un délégué hollandais a même proposé d'admettre tous les travailleurs ouvriers et employés de l'Etat.

Toutes ces suggestions ont été favorablement accueillies. La commission des statuts a été constituée comme l'avaient proposé les Français et les Belges, d'un délégué par pays. Puis on a désigné le siège du secrétariat international. Amsterdam a été choisi à l'unanimité. La même unanimité s'est retrouvée pour nommer Van Hinte, secrétaire international.

Pour le bureau provisoire, les Belges ont proposé qu'un membre soit désigné par chacun des quatre pays les plus proches de la Hollande. La délégation hollandaise ayant émis des objections, on a décidé que la commission des statuts ferait office de bureau jusqu'à la prochaine conférence.

La publication d'un *Bulletin périodique* a été décidée. Il sera un organe de combat en même temps que d'information.

Enfin, la cotisation a été fixée à 5 centimes par an et par membre.



Le Congrès extraordinaire des Trade-Unions anglaises

A Londres s'est tenu les 9 et 10 décembre le congrès extraordinaire des Trade-Unions anglaises. 750 délégués représentaient près de 5 millions de syndiqués. L'événement était attendu depuis le congrès ordinaire tenu à Glasgow du 8 au 13 septembre qui en avait lui-même prévu la convocation.

Deux questions devaient lui être soumises dans le cas où le gouvernement ne satisfait point aux demandes formulées par le mouvement ouvrier: l'une était la nationalisation des mines, l'autre celle de l'intervention en Russie à laquelle était jointe celle de la conscription.

La nationalisation des mines

Par 4,478,000 voix contre 77,000, le congrès de Glasgow avait adopté une résolution favorable à la nationalisation des houillères, conformément aux conclusions

du second rapport Sankey; elle se terminait par la décision suivante:

En cas de refus par le gouvernement, un congrès spécial sera réuni afin de décider l'action à entreprendre pour contraindre le gouvernement à accepter le rapport de la majorité.

Le 5 octobre, une délégation du comité parlementaire et de la Fédération des mineurs eut une entrevue avec le premier ministre pour lui soumettre la résolution de Glasgow. M. Lloyd George déclara que son gouvernement s'en tenait au projet élaboré par lui: rachat avec indemnité par l'Etat des droits sur les minerais possédés jusqu'ici par les propriétaires du sol, groupement régional des 1500 compagnies exploitantes actuelles, une place étant réservée aux ouvriers dans chaque commission régionale de direction.

Frank Hodges, secrétaire de la Fédération des mineurs, qui rappela ces faits devant le congrès fit ensuite connaître la décision prise par son organisation, d'accord avec le comité parlementaire et le Labour Party de commencer une campagne de meetings en faveur de la nationalisation, campagne qui se prolongera jusqu'en mars prochain et dont les frais seront supportés par les trois grands groupements. La première de ces réunions eut lieu le même soir, dans la salle du congrès.

W. Thorne présenta alors la résolution soumise au congrès par le comité parlementaire et qui est ainsi conçue:

«Ayant entendu le rapport soumis par le comité parlementaire touchant l'attitude du gouvernement à l'égard des recommandations de la commission de l'industrie houillère sur la nationalisation des mines, et la proposition de mener une campagne dans le pays en faveur de la nationalisation de cette industrie, le congrès décide de renvoyer sa décision jusqu'à un autre congrès, qui sera tenu avant la réouverture du Parlement en février prochain: à ce congrès, le mouvement syndical sera appelé à donner effet à la clause C (celle que nous venons de rappeler) de la résolution du congrès syndical de Glasgow, à moins que le gouvernement n'ait, dans l'intervalle, décidé de présenter une législation accentuant le principe de la nationalisation des mines de houille tel qu'il est posé dans le rapport de la commission de l'industrie houillère.»

A Glasgow, l'idée de la nationalisation avait rencontré un adversaire, Hovelock Wilson (marins). Aucune opposition ne se fit entendre dans le nouveau congrès.

Dans son discours inaugural, J. H. Thomas avait précisé ce que les mineurs et l'ensemble du mouvement ouvrier entendent par nationalisation. Les adversaires de la nationalisation, déclare-t-il, la confondent avec l'exploitation par l'Etat, dont le contrôle actuel a « dégoûté les propriétaires, irrité les mineurs et effrayé le public ».

— La Fédération des mineurs comprend parfaitement cela: elle n'a jamais préconisé la remise des mines aux mineurs, mais leur possession publique dans l'intérêt de tous et par une protection maximum de ceux qui sont les premiers intéressés dans cette industrie.

W. Thorne, en présentant la motion, ajouta que le mouvement syndical anglais s'est prononcé chaque année en faveur de la nationalisation depuis 1886.

S'il était possible, dit-il, d'instituer un plébiscite sur une proposition ferme parmi les 20 millions d'électeurs, hommes ou femmes, il y aurait une vaste majorité en faveur de la nationalisation.

W. Brace (mineurs), à son tour, vint déclarer que la nationalisation n'est pas le recours au régime de l'administration bureaucratique. Elle est conçue dans l'intérêt de tous. L'industrie houillère aux mains

des techniciens, des ouvriers et des consommateurs, quelles craintes pourraient naître de la nationalisation?

Le congrès vit encore la rentrée en scène de Tom Mann. Elu secrétaire général de la puissante Union des mécaniciens après une assez longue retraite, l'orateur syndicaliste se prononça pour la nationalisation des mines, comprise comme une première étape vers la nationalisation de toutes les grandes industries, et pour le recours à l'action directe des travailleurs dans ce but.

La dernière intervention marquante fut celle de Smillie, président de la Fédération des mineurs, qui révéla que le gouvernement anglais s'est préoccupé de rechercher quelle quantité de charbon il pourrait importer de l'Inde en cas de troubles dans la métropole.

— Je voudrais espérer, conclut-il, que le gouvernement se ralliera à une action sage, à la nationalisation, mais je ne pense pas qu'il la veuille. S'il ne le fait pas, j'espère que notre prochain congrès saura ce qu'il aura à faire. Il ne peut envisager qu'une action: soit ne pas faire la grève, soit de la faire.

La résolution fut votée à l'unanimité.

La cherté de la vie

L'après-midi de la première journée fut consacrée à la question du renchérissement de la vie.

Le comité parlementaire fit présenter par Purcell la résolution suivante préparée par lui:

«Le congrès proteste contre l'indifférence continue du gouvernement en ce qui concerne les bénéfices anormaux réalisés par les grandes entreprises qui contrôlent les objets essentiels à l'existence.

Il déclare que les profits excessifs faits par ceux qui contrôlent les besoins vitaux de la collectivité sont la cause première du malaise industriel, nuisent aux intérêts de l'ouvrier en tant que producteur et que consommateur et à ceux de la collectivité en maintenant un coût élevé de la production sans compensations pour le peuple.

Il demande, comme moyen de régulariser les prix, que le gouvernement établisse immédiatement un contrôle efficace sur les matières premières nécessaires à la production des objets indispensables, y compris les matériaux pour la construction des logements et des autres choses essentielles à l'existence.

Il affirme aussi à nouveau la décision du précédent congrès des Trade-Unions que la possession nationale et le contrôle complet de la terre, des mines, des minéraux, des voies ferrées et des autres moyens de transport sont le seul moyen efficace d'amener à la collectivité une production adéquate contre les opérations des monopoles des profiteurs.»

La Fédération des mineurs fit proposer l'addition suivante:

«Le comité parlementaire est chargé de se rencontrer avec le gouvernement et de lui demander d'accepter les mesures pour la nourriture, le vêtement, le charbon, les matières premières, les transports, le logement, la finance, et l'institution de commissions d'enquête, contenues dans le memorandum sur la réduction du coût de la vie soumis au congrès par la Fédération des mineurs.»

Ce memorandum, très long, ne peut être reproduit ici intégralement, d'autant plus qu'il se réfère constamment à la réglementation actuelle ou passée du ravitaillement en Grande-Bretagne. On peut cependant le résumer en disant qu'il réclame l'institution du contrôle de l'Etat ou le retour à ce régime, là où il a été supprimé pour tous les objets nécessaires à la vie, la limitation des prix et des bénéfices, la nationalisation des voies ferrées sur des bases semblables à celles proposées pour les mines, la réquisition des navires, la taxation des logements, la nationalisation du système

bancaire, et des commissions d'enquête «sur la conduite et les bénéfices» des industries fournissant les marchandises d'usage courant, comme sur les méthodes adoptées par les commerçants et les industriels pour dissimuler leurs profits et échapper au paiement de l'impôt.

La discussion elle-même ne peut pas davantage être suivie point par point. Les divers orateurs qui se succédèrent — Purcell (ébénistes), Ben Turner (textile), Hodges (mineurs), Henson (marins), Bevin (dockers), Haris (travailleurs généraux), Saunders (voituriers) — ne firent guère que signaler tour à tour des exemples de mercantilisme, de gaspillage et de manœuvres, de hausse et d'accaparement.

Après leurs dénonciations très vives, la résolution du comité parlementaire et l'addition proposée par les mineurs furent adoptées à l'unanimité.

L'intervention en Russie

Comme pour la nationalisation des mines, le congrès de Glasgow avait prévu la réunion d'un congrès spécial au cas où le gouvernement ne révoquerait pas la loi sur la conscription et ne rappellerait pas ses troupes de Russie.

Ces deux questions semblaient avoir perdu un peu de leur acuité devant le développement des faits politiques et les réponses faites par M. Lloyd George à la délégation du comité parlementaire. Sur la Russie, le premier ministre rappela ses déclarations antérieures et assura les délégués qu'aucun autre crédit ne serait voté après l'épuisement de 375 millions de francs en cours d'emploi. En ce qui concerne la conscription, dont on lui demandait le rappel immédiat, il exprima l'espoir qu'aucun conscrit ne resterait à l'armée après janvier prochain.

Ces réponses ne furent pas, d'ailleurs, jugées suffisantes par le comité parlementaire qui proposa au congrès le vote d'un ordre du jour dont voici le texte et où l'on retrouve une décision du congrès syndical international d'Amsterdam, en même temps qu'un écho des faits les plus récents.

«Le congrès, ayant entendu le rapport de la délégation qui a entretenu le premier ministre de la question russe, exprime son profond mécontentement: il invite le gouvernement à examiner les ouvertures de paix faites par le gouvernement des soviets et, de plus, à lever le blocus et à donner des facilités de commerce entre la Russie et le monde extérieur.

Le congrès demande le droit de faire une enquête indépendante et impartiale sur les conditions industrielles, politiques et économiques en Russie, et charge le comité parlementaire de nommer une délégation qui visitera la Russie et de demander des passeports au gouvernement à cet effet; un nouveau rapport sur la Russie sera examiné par le prochain congrès spécial des Trade-Unions.»

La résolution devait être votée à l'unanimité, mais ce ne fut pas sans de nombreuses interventions et un très vif incident que souleva, après un discours de Tom Mann, l'apparition à la tribune du colonel Ward, ancien secrétaire des terrassiers, qui se fit conspuer en attaquant le régime des soviets. Tous les autres orateurs se montrèrent absolument hostiles à l'intervention.

Vers une Centrale syndicale

La discussion sur la Russie clôtura le congrès; elle avait occupé toute la dernière séance. Il reste ici à parler de la discussion qui avait eu lieu le matin, sur un sujet particulièrement important: la constitution de ce que les syndiqués anglais ont appelé un «Etat-major du travail».

Le besoin d'une organisation plus cohérente, plus efficace, d'une « centrale » du mouvement ouvrier anglais avait déjà été exprimé notamment à Glasgow. Depuis, un événement s'est produit qui a fait passer ce désir au premier plan des préoccupations. La grève des cheminots n'a pas été sans surprendre les groupements ouvriers: une récente réunion de la Triple alliance a reconnu que celle-ci n'aurait pas été à même d'intervenir utilement; les autres grandes organisations furent prises au dépourvu dans ce conflit dont les conséquences pouvaient être formidables. A tous, il apparut que la constitution du comité parlementaire ne correspond plus aux besoins d'une action d'ensemble.

On sait que la grève fut terminée grâce à la médiation de quatorze chefs des grandes unions. Presque aussitôt après les « médiateurs », comme on continue à les appeler, le comité parlementaire et le groupe syndical du comité industriel mixte provisoire se réunirent et nommèrent une commission chargée d'étudier la création d'une organisation centrale. Celle-ci fournit un rapport dont voici le passage essentiel:

On a depuis longtemps reconnu le besoin de réaliser une organisation plus adéquate pour subordonner les activités ouvrières. Il nous semble que l'organisme ainsi réclamé peut et doit être constitué par le développement de l'organisation existante du congrès des Trade-Unions et par une coopération plus étroite avec les autres sections du mouvement minier. Nous suggérons que les fonctions et la constitution du comité parlementaire demandent à être revues en vue de l'élargir en un organisme de coordination réelle pour tout le côté syndical du mouvement ouvrier...

La commission soumettait donc au congrès les propositions que voici:

«...Le comité parlementaire est chargé de reviser les règlements permanents du congrès de la manière nécessaire pour assurer les changements suivants dans les fonctions et le rôle de l'organisme exécutif élu par le congrès:

1. Substituer au comité parlementaire un conseil général des Trade-Unions, qui sera élu chaque année par le congrès.

2. Préparer un projet définissant la composition et le mode d'élection de ce conseil général.

3. Prendre des arrangements pour le développement des services administratifs des bureaux du conseil général, de manière à obtenir les fonctionnaires, le personnel et le matériel nécessaires pour constituer un centre syndical efficace.»

De plus, le congrès adopta par 2,884,000 voix contre 722,000 une proposition de la commission chargeant le comité parlementaire d'entrer en rapport avec l'organisation politique qu'est le Labour Party et le mouvement coopératif en vue d'établir une direction commune des services nationaux et internationaux, de recherches statistiques ou d'information de conseils juridiques, de publications, etc.



Dans les fédérations syndicales

Cheminots. — L'assemblée des délégués, chargée de fonder la nouvelle organisation des cheminots, eut lieu le 30 novembre en présence de nombreux participants à l'Hôtel de Ville de Berne. L'ordre du jour très chargé avait été fort bien préparé et put être rapidement liquidé, bien qu'une discussion plus approfondie de certains points eût été désirable.

Le budget de l'année 1920 prévoit 508,000 fr. en recettes et 493,662 fr. en dépenses. Les recettes se composent de 429,000 fr. en cotisations des membres, 70,000 fr.

en recettes brutes des annonces et quelques postes de moindre importance. Les dépenses consistent en cotisations à l'Union fédérative et à l'Union syndicale du montant de 30,800 fr., assemblée des délégués, subventions aux institutions de bienfaisance des Unions locales et des sous-fédérations 150,000 fr., assistance judiciaire 20,000 fr., journaux 185,200, service de la presse 7500 fr., environ 170,000 fr. pour l'administration centrale et 35,000 fr. pour l'administration des sections.

Le camarade Woker fut élu président. Les camarades Düby, Perrin et Lang furent nommés secrétaires, un caissier et un comptable leur furent encore adjoints.

La fédération unifiée, attendue depuis si longtemps, est aussi devenue une réalité. Tous les syndiqués l'accueilleront certainement avec la joie la plus sincère.

Ouvriers du textile. — Une conférence des sections de la Fédération des ouvriers du textile, qui a eu lieu à Herisau a pris position à l'égard de la nouvelle Fédération du personnel de l'industrie de la broderie. Elle arriva aux conclusions suivantes:

1° Malgré ses affirmations, la « fédération du personnel » est une organisation de paix économique qui refuse de faire partie de l'Union syndicale.

2° La création de nouvelles organisations réalise le contraire de ce que la « fédération du personnel » prétend vouloir atteindre: Affaiblissement au lieu de renforcement de la puissance d'action des ouvriers brodeurs.

3° Les ouvriers brodeurs constatent que le meilleur moyen de sauvegarder leurs intérêts ne réside pas dans la création d'organisations particulières, mais dans la forte organisation industrielle telle qu'elle est représentée par la Fédération des ouvriers du textile. Les ouvriers brodeurs invitent donc leurs collègues de travail à adhérer à la Fédération des ouvriers du textile.

4° Le comité central de la Fédération des ouvriers du textile et le comité syndical sont chargés d'entreprendre toutes les démarches qui leur sembleront propres à s'opposer aux efforts réformistes, contraires à l'esprit syndical et portant préjudice à la classe ouvrière de la fédération du personnel.

Tisserands. — Le tarif de salaire qui vient d'être conclu par entente réciproque prévoit une augmentation d'environ 100 % en comparaison des prix d'avant-guerre sur les marchandises en couleur et de 75 % sur les marchandises brutes. La conquête la plus précieuse est certainement le fait que l'ancien tarif de salaire établi en 1907 par les fabricants a été remplacé par un tarif véritable convenu entre les fabricants et les tisserands. Il faut cependant constater que le tarif amélioré n'offre que des salaires à l'heure de 60 à 70 ct. pour les tisserands habiles. Le tarif est valable jusqu'au 31 mars 1920 et sera alors augmenté autant que possible. Il est regrettable de constater que seulement le 25 % des tisserands et ouvrières sont organisés. Malgré tout, nous enregistrons de nouveau une augmentation réjouissante de nos membres et nous espérons qu'une propagande vigoureuse nous assurera de nouveaux succès, dit un rapport de la fédération.

Typographes. — Le point principal de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire des délégués était la revision des statuts. Une vive discussion s'engagea sur le thème: Actions en masses, fédération centrale et Unions ouvrières. Le résultat pratique fut l'interprétation de l'art. 21, al. m, dans le sens que lors d'une grève générale le comité central aura la compétence d'engager les membres à participer à celle-ci. La décision à ce sujet pourra aussi être prise par le comité central étendu, les assemblées de sections ou par une assemblée des délégués.

Charpentiers. — Nous extrayons les chiffres suivants de la statistique de salaire du mois de septembre 1919: La statistique comprend 208 établissements occupant 1243 charpentiers, 141 manœuvres et 31 apprentis. Ensuite de